

**Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la
Commune de Molenbeek**
20 rue Comtes de Flandre
1080 Bruxelles

Division : Qualité de l'environnement, Economie circulaire et Ville durable

Département : Territoires et citoyens en transition

Personne de contact : Myriam Hilgers

mhilgers@environnement.brussels / Tél : 02 435 49 92

N/Réf. : OUT_20211207_CQDEN_ProgRIE_EP_AvisBE

Concerne : **Contrat de Quartier Durable « Etangs Noirs » - projet programme et RIE
Demande d'avis conformément à l'article 24 §9 de l'Ordonnance
organique du 6 octobre 2016 portant sur la revitalisation urbaine.**

A l'attention de Carlo Obinu, Département Infrastructures et Développement urbain

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Conformément à l'article 24 § 9 de l'Ordonnance organique du 6 octobre 2016 portant sur la revitalisation urbaine et suite à votre demande d'avis en date du 16 novembre 2021, Bruxelles Environnement formule les observations suivantes relatives au projet de revitalisation urbaine du quartier « Etangs Noirs » et à son rapport sur les incidences environnementales.

Par ailleurs, Bruxelles Environnement rappelle que les installations classées, au sens de l'ordonnance relative aux permis d'environnement du 5 juin 1997, font automatiquement l'objet d'un rapport d'incidences (pour les installations de classe 1B) ou d'une étude d'incidences « allégée » (pour les installations de classe 1A) qu'elles soient ou non comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'aménagement du sol ayant fait l'objet d'un RIE.

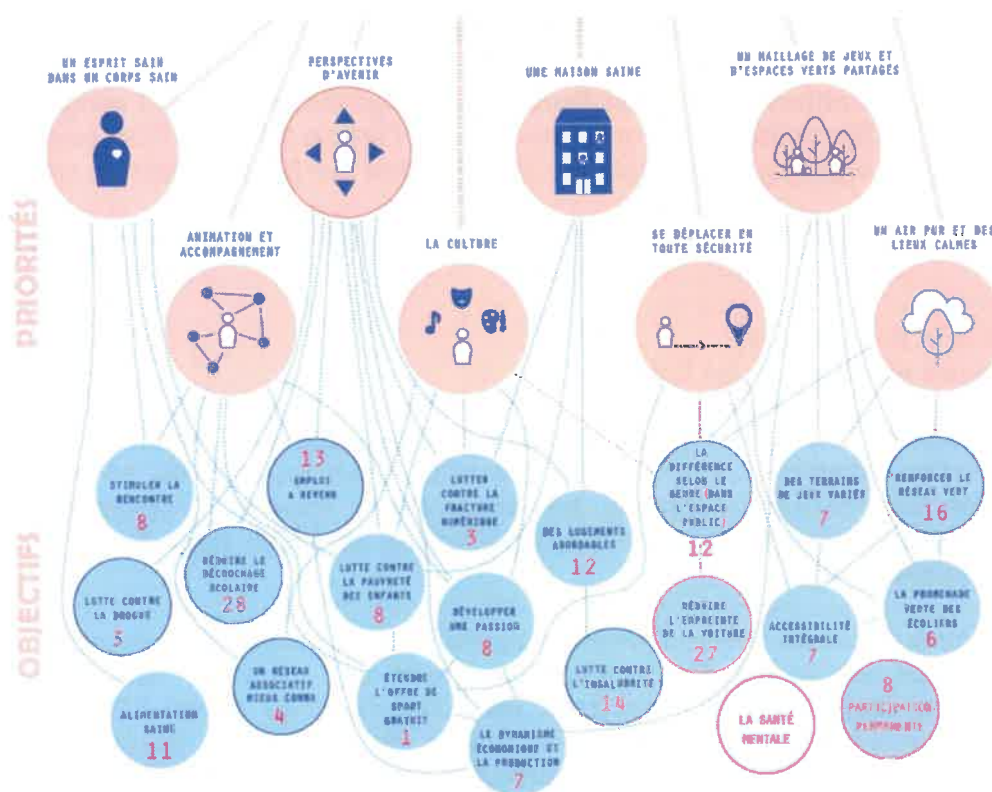
Bruxelles Environnement, se réserve le droit de compléter son avis, suite aux remarques émises lors de la Commission de Concertation. Bruxelles Environnement précise que cet avis ne préjuge en rien des avis qui seront émis dans le cadre des futures demandes de permis dans le périmètre du CQD.

Préalables

A l'occasion de cette 11^e série de CQD, BE a organisé le 11 mars 2021 un atelier Be Sustainable, avec le Facilitateur Quartiers Durables et plusieurs experts de BE en matière de sol, de nature et d'eau. Cet atelier a permis de présenter la démarche be sustainable pour renforcer la durabilité des projets de rénovation de quartier, mais aussi les outils ou les

bonnes pratiques relevées par BE pour mieux prendre en compte les services écosystémiques du sol, de la nature et de l'eau.

En date du 8 mars, Bruxelles Environnement avait aussi adressé à la Commune une note d'orientations environnementales, permettant d'attirer son attention sur toute une série d'informations, de données, de services mais aussi d'enjeux environnementaux identifiés par BE pour le périmètre du CQD. On notera le choix de la Commune de reprendre cette note intégralement dans son chapitre priorités, mais ce qui compte c'est surtout l'appropriation de cette note par la Commune, la formulation dans les objectifs des opérations d'ambitions fortes et exemplaires de durabilité, le choix d'opérations qui permettent d'activer avec les parties prenantes du périmètre autour de la transition écologique et climatique du et des quartiers. On notera que la Commune a traduit cela dans le schéma suivant, intéressant pour se donner un cap mais aussi penser à faire du lien entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques.



Par ailleurs, en participant activement aux CA organisés tout au long de l'élaboration de ce programme, Bruxelles Environnement a veillé à alimenter au mieux les bureaux d'étude et la Commune tant sur ces enjeux de durabilité, que sur les pistes de projet et de soutien possibles auprès de Bruxelles Environnement notamment. Bien que le programme porte sur un périmètre très grand, le programme nous semble pertinent et attentif aux enjeux environnementaux et climatiques.

Concernant les projets où Bruxelles Environnement est pilote ou partenaire

Bruxelles Environnement est repris comme **partenaire** dans l'une ou l'autre des opérations, en fonction des services offerts notamment de facilitateurs eau, sol, nature en lien avec les projets d'espaces publics, mais aussi zéro déchets en lien avec le projet de braderie 2.0. N'hésitez pas à prendre ces contacts.

Concernant **l'opération de réserve R4 – parc Courtrai Ostende**, où vous avez repris Bruxelles Environnement comme pilote, voici nos remarques :

- L'opération de réserve Parc Courtrai-Ostende permettrait de développer une nouvelle respiration végétale dans cette zone carencée en espaces verts et ainsi participer au maillage vert régional, cela au bénéfice premier des molenbeekoi-se-s. A ce titre, Bruxelles Environnement soutien le principe de cette opération.
- La commune ayant identifié ce site dans le cadre de son étude de programmation du CQD « Etangs noirs », celui-ci a été porté à la connaissance de Bruxelles Environnement suite à un appel à propositions pour l'acquisition d'espaces verts de proximité (cfr lettre du Ministre Alain Maron du 16 juin 2021 à l'adresse du Collège). La démarche de l'appel, sur budget extraordinaire, était d'acquérir des parcelles qui seraient confiées en gestion à des collectifs citoyens ou associations, éventuellement en partenariat avec les autorités locales. Dans ce cadre, il n'est pas envisagé que Bruxelles Environnement soit pilote de projets au-delà de l'acquisition de droits réels et, le cas échéant, d'un accompagnement des projets qui y prendraient place.
- Nous avons alors pris connaissance de votre fiche R4. Il s'avère que l'estimation budgétaire dépasserait de plus de 300% l'enveloppe totale du budget extraordinaire dégagé pour cet appel à propositions fait aux communes. Ce dernier ne pourrait dès lors apporter qu'une part minime du budget et donc, tout au plus, faire partie d'une solution mais non être la solution de financement d'une telle opération.

Sur base de ces éléments, nous vous demandons de retirer Bruxelles Environnement comme pilote de cette opération de réserve. Nous restons à votre disposition pour apprécier la faisabilité de ce potentiel futur espace vert et quelle forme d'accompagnement ou de collaboration pourrait alors être envisagé.

Considérations spécifiques/thématiques

La Région s'est lancée dans une ambitieuse stratégie de rénovation urbaine, appelée **Renolution**, et d'alliance de tous les acteurs impliqués notamment dans les programmes de CQD. Bruxelles Environnement espère que ce CQD sera aussi l'occasion de porter des projets pilotes, exemplaires en la matière (en lien avec les Renolab), qui limitent autant que possible la démolition du bâti, mais qui veille aussi à relayer tout cela vers les quartiers mobilisés autour de la rénovation urbaine pendant la phase de mise en œuvre de ce CQD. Cela sera en partie le cas grâce aux opérations 4.4 Renovatie R+ ou 4.5 projet pilote CLTB, avec les associations du Réseau Habitat.

Avec le CQD autour du parc de l'ouest, la Commune a veillé à intégrer les enjeux de ressources (dont matériaux de construction) dans ses projets, avec l'aide à la maîtrise d'ouvrage de Bruxelles Environnement, ainsi qu'imaginé un dispositif pour inscrire cela dans une perspective de filières, voire d'ISP (projet Maastock). Il est difficile d'apprécier à la lecture des fiches comment un tel projet trouve sa place dans ce CQD, car la thématique ressources n'est développée que sous l'angle de ses grands principes dans les

recommandations durabilité du RIE, mais pas de façon concrète, propre au périmètre et aux acteurs à impliquer effectivement, comme partenaires par exemple.

Vu les nombreux projets autour des espaces publics, l'articulation du CQD avec la future étude de maille (Plan Good Move) mais aussi toutes les initiatives qui seront prises et soutenues pour encourager le shift modal de la voiture vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement, l'atténuation des nuisances sonores ou encore de la pollution de l'air, Bruxelles Environnement soutient largement le choix de ces opérations cruciales pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers très denses et en carence de nature, à court, moyen et à long terme.

Considérations spécifiques RIE

Comme l'indique le RIE (page 66) « de manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés [par le RIE], tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS. Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de l'économie circulaire (si c'est le cas en matière d'emploi, ce ne l'est pas en matière d'usage et de traitement des ressources) et de l'énergie (impacts positifs attendus indirectement mais il ne s'agit pas d'un but en soi du programme ni du projet). »

Page 66, le RIE recommande de « réaliser une étude sur la gestion de l'eau en lien avec le projet de réaménagement de la place des Etangs Noirs, afin de pouvoir en tenir compte dans les projets d'espaces publics du CQD ». Bruxelles Environnement rappelle à cette occasion que la Commune peut non seulement faire appel aux services du facilitateur eau, mais également introduire une demande de subside à l'occasion de l'appel à projet « plan actions climat » qui sera lancé en mars 2022, tant pour des études que pour des travaux. Dans un quartier comme les Etangs Noirs, dont le nom rappelle combien l'eau est un élément constitutif du paysage mais aussi de son histoire, il importe de bien étudier cet élément pour aussi apporter des solutions à la problématique des inondations et des risques liés aux changements climatiques.

A la suite du RIE, on peut aussi relever que le critère « alimentation durable, souvent oublié, n'est pas concrètement représenté dans le CQD mais représente un potentiel pour de nombreux projets du CQD. » (page 72). Il insiste pour une bonne prise en compte notamment à l'occasion des projets de végétation, dont le projet phare autour du parc de la Fonderie et abords.

Il est étonnant que le RIE et ses recommandations ne relève pas pour les opérations telles que la 1.1 – pôle polyvalent ou la 1.2 – maison du bien être, le fait que la programmation nécessite de s'orienter d'office vers une démolition/reconstruction, ce qui devra toutefois faire l'objet d'une analyse fouillée pour en démontrer le bien fondé ainsi que le bilan carbone, ou l'impact du projet de parkings sur la rue Piers, au moment de la demande de permis.

On notera enfin que le RIE considère que le projet de programme de CQD ne présente pas d'incidences négatives notables, mais au contraire des incidences largement positives sur le cadre de vie. (page 67).

Avec ce CQD EN, la Commune fait le choix d'intégrer dans une longue rubrique « durabilité », les recommandations détaillées proposées par le bureau RIE, pour la plupart très pertinentes. Il importe que les projets des CQD soient exemplaires et prennent effectivement en compte ces recommandations pour la mise en œuvre du programme.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,, l'assurance de notre parfaite considération.



Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe



Frédéric FONTAINE
Directeur général

